
DÉFINITIONS

Personnes diplômées visées par l'enquête

Sont considérées comme des « personnes diplômées visées par l'enquête », toutes les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise qui résident au Canada et qui ont reçu leur diplôme d'une université québécoise au cours de l'année civile précédant de deux ans l'année d'enquête.

Taux de réponse

Rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes diplômées visées par l'enquête qui ont répondu au questionnaire et l'ensemble des personnes diplômées visées par l'enquête.

En emploi²

Sont dites « en emploi » les personnes diplômées visées par l'enquête qui ont déclaré travailler à leur compte ou pour autrui, sans étudier à temps plein.

2. Les personnes qui ont déclaré être aux études à temps plein et travailler à temps plein sont considérées comme étant « aux études » en 2003 et en 2005, alors qu'elles étaient considérées comme étant « en emploi » en 2001. Cette modification réduit un peu (d'environ 2,2 % de 2001 à 2003) la proportion de personnes « en emploi » au profit de la proportion de personnes « aux études ». Les définitions des indicateurs « en emploi » et « aux études » présentées ici concernent donc les résultats de 2003 et de 2005, tandis que cette note permettra de comprendre les résultats de 2001.

À la recherche d'un emploi

Sont dites « à la recherche d'un emploi » les personnes diplômées visées par l'enquête qui ont déclaré se chercher un emploi, sans être aux études ni être déjà en emploi.

Aux études²

Sont dites « aux études » les personnes diplômées visées par l'enquête qui ont déclaré soit étudier à temps plein, soit étudier à temps partiel sans avoir d'emploi.

Personnes inactives

Sont considérées comme des « personnes inactives » les personnes diplômées visées par l'enquête qui ont déclaré ne pas avoir d'emploi, ne pas en chercher et ne pas être aux études.

À temps plein

Sont dites « à temps plein » les personnes diplômées en emploi qui travaillent, de façon générale, 30 heures ou plus par semaine.

À temps partiel

Sont dites « à temps partiel » les personnes diplômées en emploi qui travaillent, de façon générale, moins de 30 heures par semaine. La proportion des personnes diplômées qui travaillent à temps partiel s'obtient en soustrayant la proportion des personnes diplômées « à temps plein » de 100 %.

Durée de recherche

Nombre moyen de semaines, calculé à partir de la fin des études, qu'ont pris les travailleuses et les travailleurs à temps plein pour trouver un premier emploi qu'ils jugent comme un emploi d'importance.

Salaire hebdomadaire brut moyen

Salaire brut moyen gagné par les travailleuses et les travailleurs à temps plein au cours d'une semaine normale de travail. Ces données concernent uniquement les personnes diplômées qui travaillent pour autrui.

En rapport avec la formation

Sont dits avoir un emploi « en rapport avec leur formation » les travailleurs et les travailleuses à temps plein qui jugent que leur travail correspond à leurs études.

Taux de chômage

Rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes diplômées à la recherche d'un emploi et l'ensemble de la population active (constituée uniquement des personnes en emploi et de celles à la recherche d'un emploi).

Semaine de référence

Les données sont colligées en fonction de la semaine de référence du 16 au 22 janvier 2005.

Illustration du calcul des indicateurs

Le schéma de calcul ci-dessous illustre, au moyen de données tirées de l'enquête *La Relance à l'université 2005*, la mise en application des définitions des principaux termes utilisés dans les tableaux.

EXEMPLE DE CALCUL : RESULTATS DE L'ENQUETE MENEES EN 2005 AUPRES DES PERSONNES TITULAIRES D'UN BACCALAUREAT

	Nombre ³	%	Calcul
Nombre de personnes titulaires visées par l'enquête (effectif de la population)	27 670		
Nombre total de personnes ayant répondu au questionnaire	17 738	100,0	
En emploi	12 071	68,1	12 071 / 17 738
• à temps plein	10 645	88,2	10 645 / 12 071
• en rapport avec la formation	8 496	79,8	8 496 / 10 645
À la recherche d'un emploi	673	3,8	673 / 17 738
Aux études	4 441	25,0	4 441 / 17 738
Personnes inactives	553	3,1	553 / 17 738
Taux de chômage		5,3	673 / (12 071 + 673)

3. Les nombres indiqués dans les différentes catégories sont les nombres de personnes *interrogées* qui sont utilisés dans les calculs (sauf pour ce qui est de l'effectif de la population). Le nombre estimé dans une catégorie se calculerait comme le nombre de personnes interrogées dans cette catégorie, divisé par le nombre total de personnes interrogées dans l'enquête, puis multiplié par l'effectif de la population visée par l'enquête.